

**AUPPC**  
**Assemblée Générale**  
**Ordinaire**  
**du 23 novembre 2019**

Compte rendu

**Rapport moral du président**

Bonjour à toutes et à tous,

après 4 années d'existence de notre Association, il est souhaitable d'effectuer le bilan de nos actions et d'étudier ce à quoi elle se devait de répondre et d'apporter les changements nécessaires à sa survie.

L'Ambiance générale sur notre port communal a changé depuis ces 15 dernières années. Politiquement, l'ère de l'ancien Maire M. LANDRY et son responsable du port M. LOQUET est révolue depuis les années 2008. En ce temps-là, l'atmosphère était plus clémente.

Le Nouveau Maire M. LHONNEUR et son vassal M. GRAWITZ arrivés au pouvoir, instaurent un nouveau climat, et force de constater que les usagers deviennent les oubliés, les invisibles.

La gestion de ce port « garage » passant de la commune à l'inter-communauté, vous avez pu constater une nouvelle évolution. La naissance du « port à sec » TOP NAUTIQUE a porté un coup fatal au « service public » de notre port.

Il est nécessaire de rappeler que les services publics poursuivent un objectif de rentabilité, et qu'ils doivent avant tout avoir pour objet d'effectuer une « *mission de service public* ». Le but premier est donc de satisfaire l'intérêt général. A ce titre nous pouvons constater les efforts entrepris par la municipalité de Carentan avec les importants travaux du port à sec et son tarif appliqué, même si à cet égard il ne peut y avoir intrusion dans la gestion d'une entreprise privée.

Que dire d'un Maire qui favorise, encourage, soutien un acteur privé sur sa commune (*St Hilaire est passé au 1er janvier 2019 dans Carentan les marais*) et qui sous sa casquette de Président de la communauté de communes « sabote » le développement du Port Public ?

Par cette entreprise M. LHONNEUR n'a pas cessé de mépriser les usagers de ce port ; en 2021/22 nous passerons certainement sous SPL, tel est le défi lancé par le président du conseil départemental (*Marc LEFEVRE*).

En 2015 Marc Lefèvre est l'ancien maire de Sainte-Mère-Eglise et actuel conseiller général ... en binôme avec Maryse Le Goff, élue de la ville de Carentan et Jean MORIN président de la COMMISSION DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT : 14,04 % du budget total (556.075.176 €) soit 77 millions d'euros dont 1,77 % (soit 1,4M €) pour l'Espace maritime et ports 0,66 % (500.000€) pour Eaux et milieux naturels...

---

Nous n'avons pas eu de réunion du CLUPP cette année et pas reçu le compte-rendu de l'année passée.

Nous n'avons toujours pas eu connaissance du rapport financier et moral du conseil portuaire car il serait intéressant de savoir la répartition des sommes allouées pour les différents postes qui compose la gestion du port de Carentan.

Pour participer plus activement à la gestion de nos ports, nous avons demandé la mise en place d'un avis décisif au Conseil Portuaire. Cette demande est relayée par l'UNAN Manche dont le rôle est d'intervenir auprès de nos législateurs.

Nous manifestons toujours pour le retour de l'aire de carénage à sa destination première, entretien et carénage des bateaux.

Nous demandons à pouvoir présenter les questions diverses qui nous ont été refusées au dernier conseil portuaire.

Nous demandons la démission du chargé en responsabilité du port Mr Grawitz devant tant d'incapacité, d'irresponsabilité et d'incompétence.

Nous demandons l'application d'un règlement mensuel des paiements des contrats (demandé depuis deux ans).

Nous demandons le respect de la décision ministérielle du 4/04/2019 et le PV de la DTTM50 de décembre 2016 qui fixe les règles et la disposition du balisage du chenal et de la passe.

Il n'est toujours pas conforme. Les perches 5,11 et 12 sont manquantes.

Nous demandons un tarif préférentiel pour le Tavelift avec remise de 30% au même titre que TOP Nautique. Et nous dénonçons la remise accordée par le gestionnaire à une entreprise privée sur un bien public.

Pour le contrat d'AOT, nous recommandons aux usagers de ne pas le signer, ni le retourner tant que celui-ci n'aura pas été discuté et approuvé au conseil portuaire qui se tiendra le 09/12/2019. La cause en est le changement de dénomination du renouvellement de contrat appelé *nouvellement* « pré-réservation » (*terme précis*

*qui signifie la rupture du contrat sans certitude de retrouver une place. Donc il convient de remplacer la mention « pré-réservation » par « renouvellement »).*

Propositions diverses à présenter au conseil portuaire du 09/12/2019 :

- passport escale
- gratuité du ber pendant une semaine
- parking gratuit chez TOP Nautique si festivité sur l'aire de carénage (art 22)
- mensualisation des redevances des contrats d'AOT
- tarif -30% pour le travelift
- nouvelle convention AOT et tarifs 2020
- perches du chenal et de la passe balisée
- réunion du CLUPP (*pas de réunion en 2019*)
- prises de courant sur les pontons insuffisantes (*toujours 1 prise pour deux bateaux et que de 5 A*)

Rapport Financier

celui-ci a été présenté à l'AGO et sera envoyé à l'adhérent qui le réclame.

La séance est levée à 20h.

Le buffet « chaud et froid » organisé par les Membres, se terminera à 21h30.

Compte rendu fait à Carentan, le 02 décembre 2019  
par le secrétaire et la vice-secrétaire de l'AUPPC.